

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-448

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2019-448

Bruges - Aménagement de voirie "Liaison centre-ville / quartier du Tasta" - Abrogation de la délibération n° 2014-0057 du 14 février 2014 - Lancement de la procédure de la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'aménagement de voirie « Liaison centre-ville / quartier du Tasta » est né de la volonté d'améliorer les conditions de mobilité entre le centre-ville de Bruges et le nouveau quartier du Tasta en bordure du lac. En particulier, il est apparu qu'une voie nouvelle dans le secteur Beyerman, entre la rue Maumey et l'avenue d'Aquitaine, permettrait à la fois de combler le déficit de liaison urbaine entre le secteur du Lac et le centre-ville de Bruges, et d'accompagner les opérations d'urbanisme du secteur Ausone en pleine mutation.

Ainsi, le projet vise à relier le quartier du lac (ZAC du Tasta) au centre-ville de Bruges par :

- Un tronçon commun empruntant la partie Ouest de la rue André Messenger, la place des Fusillés, une voie nouvelle entre la place des Fusillés et l'avenue Jean Jaurès (opération T413 inscrite au Plan local d'urbanisme (PLU), la rue Ausone, la partie Nord de la rue Camille Maumey,
- Deux branches reliant l'avenue d'Aquitaine : l'une, dite branche Beyerman, par une voie nouvelle entre la rue Camille Maumey et l'avenue d'Aquitaine via l'ouvrage d'art du tramway de la station « Ausone » (opération S356 inscrite au PLU) et l'autre, dite branche Maumay, par la partie Sud de la rue Camille Maumey.

Le projet prend en compte l'évolution du partage de l'espace public et intègre des liaisons douces sécurisées (piétons, cyclistes).

Caractéristiques de l'aménagement projeté

Tronçon commun (1000 ml) : le projet prévoit de maintenir des chaussées bidirectionnelles avec une file par sens de circulation. Les voiries intégreront du stationnement longitudinal ponctués de plantations d'alignement. La continuité des liaisons douces sera assurée depuis la voie nouvelle jusqu'à la rue Camille Maumay, par une voie verte séparée de la chaussée par une bande végétalisée. La rue Messenger accueillera quant à elle des trottoirs bilatéraux.

Le carrefour entre les rues Allard, Jean-Jaurès et Ausone sera aménagé en giratoire. Celui entre les rues Beyerman, Ausone, Maumay et Hirondelles en tourne à gauche.

Branche Beyerman (650 ml) : une voie nouvelle sera créée avec un profil en travers composé d'une chaussée bidirectionnelle, d'un trottoir, de stationnements alternés avec des plantations d'alignement, d'une bande plantée et d'une voie verte.

Un talus sera créé en approche de l'ouvrage du tramway pour permettre un raccord entre les deux projets.

Branche Maumey (350 ml) : la voie existante sera requalifiée avec un profil en travers composé d'une chaussée, d'un trottoir, d'une bande plantée et d'une voie douce (piétons, cycles). La construction d'un mur de soutènement sera réalisée afin de soutenir l'élargissement du talus.

Au niveau du franchissement de la voie du tram, l'ouvrage existant sera réservé aux circulations douces, alors qu'un ouvrage neuf sera réalisé parallèlement pour recevoir le trafic automobile.

Les carrefours avenue d'Aquitaine / rue Maumey et rue Maumey / voie nouvelle Beyerman seront aménagés en giratoire.

Par délibération n° 2014/0057 du 14 février 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux avait décidé le lancement de la procédure visant à la déclaration d'utilité publique des travaux de cette voie.

Cette délibération n'a toutefois pas reçu de commencement d'exécution, et est devenue caduque en raison de l'abandon de la nécessité de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme alors prévue dans le cadre du dossier de demande d'utilité publique.

En effet, une procédure de modification du PLU a été engagée, intégrant les modifications liées au projet. Il n'est donc plus utile d'associer une mise en compatibilité du PLU au dossier de demande de DUP, et il convient donc d'abroger cette délibération.

Les procédures réglementaires liées au projet

Le projet a fait l'objet d'une procédure de concertation avec le public, qui s'est déroulée de février à mai 2013, au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme (anciennement article L300-2 du Code de l'urbanisme).

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et s'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, le projet n'est pas soumis à étude d'impact suite à la décision prise après examen de demande au cas par cas du 17/03/2014.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique vaudra enquête de classement de voie au titre de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière pour les deux tronçons de voie nouvelle créés.

Depuis les études initiales, des études complémentaires ont été réalisées et ont conduit à préciser les profils de voirie par rapport au projet prévu dans le dossier d'enquête publique approuvé en 2014. Il s'agit :

- De pistes cyclables qui ont été remplacées par des voies vertes pour répondre à la diversité des usages, tout en garantissant la sécurité des déplacements liés aux modes doux,
- Du carrefour Ausone / Hirondelles / Beyerman / Maumey qui était initialement traité en giratoire et qu'il est désormais prévu d'aménager en tourne à gauche afin de mieux marquer la continuité principale Maumey-Ausone par rapport aux deux axes secondaires que sont les rues Beyerman et Hirondelles. Cet aménagement permettra par ailleurs de minorer les impacts fonciers et environnementaux (préservation d'un platane remarquable et d'un gîte potentiel de chiroptère),
- Du giratoire Maumay / Aquitaine qui a été décentré pour libérer des fonciers mobilisés par une opération immobilière sur la commune du Bouscat.

Ces évolutions à la marge du projet restent parfaitement cohérentes avec les objectifs définis lors de la concertation et ne remettent pas en cause les informations portées à la connaissance du public lors de la concertation et auprès de l'Autorité environnementale lors de l'examen au cas par cas. Toutes les fonctionnalités initiales ont été conservées, et aucun impact négatif supplémentaire sur l'environnement ne peut être relevé.

Coût prévisionnel de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération (acquisitions foncières, voirie, assainissement pluvial, ouvrage de franchissement de la voie ferrée) est estimé sommairement à 17 150 000 €.

L'estimation du coût des acquisitions foncières a fait l'objet d'une nouvelle demande d'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, rendu le 14 juin 2019, afin de tenir compte des évolutions du marché immobilier depuis l'estimation initiale.

La mise en œuvre du projet nécessite la libération des emprises foncières. La DUP permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation. L'enquête parcellaire ne sera présentée que lorsque les emprises seront établies précisément à la suite de l'arrêté de DUP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 103-2 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 et R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas ;

VU le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants et L.131-1 et suivants ;

VU le Code la voirie routière, notamment l'article L.141-3 ;

VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

VU l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n°2018-33075V3798 en date du 14 juin 2019.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les évolutions du projet depuis 2014 et la procédure en cours de modification du PLU.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des acquisitions foncières, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de voirie « Liaison centre-ville/ quartier du Tasta » sur la commune de Bruges puis, ultérieurement, un arrêté de cessibilité.

CONSIDERANT la délibération n° 2019-344 du 21 juin 2019 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, notamment aux articles 33°, 39° et 40°.

DECIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n° 2014/0057 du Conseil communautaire du 14 février 2014 décidant le dépôt du dossier de DUP relatif au projet « Liaison centre-ville / quartier du Tasta » sur la commune de Bruges.

Article 2 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de « Liaison centre-ville / quartier du Tasta » sur la commune de Bruges.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et à solliciter l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières le cas échéant par voie d'expropriation.

Les dépenses seront imputées au budget principal de l'exercice en cours et à venir - chapitre 21 - article 2112 - fonction 844.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité et à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet « Liaison centre-ville / quartier du Tasta » sur la commune de Bruges, après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
---	---

BRUGES - LIAISON CENTRE-VILLE - QUARTIER DU TASTA PLAN DE SITUATION

